

21. Autres sujets

LA CONFIDENTIALITÉ

1. **Confiance et confidentialité**

La confiance est au coeur de la confidentialité. Vous êtes le gardien et le dépositaire de certaines informations, et l'on s'attend de vous que vous n'en parlerez à d'autres que si vous en recevez la permission.

2. **La confidentialité est nécessaire**

La confidentialité est absolument essentielle pour les officiers de l'Église. Comme conseil local, nous avons à traiter beaucoup d'informations et nous sommes constamment exposés à des sujets confidentiels. Plusieurs décisions prises au conseil sont de nature confidentielle. Certains sentiments exprimés ou la façon dont une décision est prise ne relève pas du domaine public. Des gens parleront avec vous de certaines choses qui devraient être entendues seulement des anciens, des diacres ou du pasteur. Savoir ce qui peut être discuté avec les autres et ce qui devrait être gardé privé demande de la discrétion, du discernement et de la sagesse.

3. **Des décisions confidentielles**

Comme conseil local, nous sommes appelés à prendre des décisions qui ne doivent pas être connues publiquement. Quand vous n'êtes pas certains si un sujet devrait être discuté avec d'autres, demandez avant d'en parler ouvertement.

4. **Une preuve d'amour**

Le respect de la confidentialité est un test important qui démontrera notre amour les uns pour les autres dans l'Église. Jusqu'à quel point sommes-nous capables de bien écouter et de garder confidentiel ce que nous entendons?

5. **Savoir porter les fardeaux les uns des autres**

En Galates 6, l'apôtre Paul nous encourage à "porter les fardeaux les uns des autres". Des gens en crise ont besoin de se confier à quelqu'un, de s'ouvrir pour que l'on prie avec eux et qu'ils reçoivent du soutien. Ils devraient être capables de le faire avec leurs dirigeants spirituels.

6. **Ne pas trahir la confiance**

Les gens veulent parler avec ceux en qui ils ont confiance, un ami, un ancien, un diacre ou le pasteur. Ils s'attendent à ce que la personne en qui ils se confient gardent cela pour eux. Nous briserions donc la confiance si nous allions dire à un autre ce que nous avons entendu dans la confiance. Évitions de dire: "En fait, je ne devrais pas te le dire, parce que je suis supposé le garder pour moi, mais... Garde-le pour toi." Si quelqu'un vous parle de cette façon, suggérez-lui de vérifier auprès de celui qui lui avait parlé en premier pour savoir s'il convient de transmettre l'information. Ne nous servons pas de la confidentialité comme d'une occasion de commérage.

7. **Trop lourd à porter?**

Parfois des sujets confidentiels sont divulgués parce que la personne qui a "reçu le fardeau" ressent qu'elle doit le dire à quelqu'un (comme à sa femme ou à un ami) pour pouvoir se libérer de ce fardeau. Très rapidement, la liste de ceux qui ne savent pas devient plus courte que la liste de ceux qui savent. Sachons plutôt remettre à Dieu ces fardeaux dans la prière.

8. **La confidentialité encourage l'autre à s'ouvrir**

Le respect de la confidentialité coupe court au commérage et aux rumeurs et encourage l'ouverture. Pour encourager les autres à s'ouvrir et à parler, nous devons apprendre à garder silence. Souvenons-nous: "Celui qui méprise son prochain est dépourvu de sens, mais l'homme qui a de la compréhension se tait. Celui qui répand la calomnie dévoile les secrets, mais celui qui a l'esprit fidèle les cache. Quand les directives font défaut, le peuple tombe; et le salut est dans le grand nombre de conseillers." (Prov. 11:12-14). "Celui qui répand la calomnie dévoile les secrets; ne fréquente pas celui qui ouvre ses lèvres." (Prov. 20:19).

(Source: P.G. Feenstra, *Training for Service*.)

LA RÉOLUTION DES CONFLITS DANS L'ÉGLISE

1. La réalité des conflits

a. Malheureusement, les conflits ne sont pas étrangers à la vie de l'Église. Des conflits peuvent surgir entre des membres individuels de l'Église, entre des membres et le conseil, entre le pasteur et le conseil. De tels conflits peuvent canaliser beaucoup d'énergie, en particulier chez les officiers de l'Église.

b. Dans l'Église les gens vont parfois identifier leur propre cause avec la vérité et ainsi refuser la résolution de conflit. Ou bien, ils abandonneront la vérité au profit de leur avantage personnel. Ou encore, ils préféreront se retirer d'un conflit plutôt que de chercher à en résoudre les causes. Pour résoudre des conflits, la Bible devra être notre lumière qui éclaire notre sentier.

2. Différents genres de conflits

a. *Le sacrifice de soi vs l'égoïsme.* Après l'annonce de la mort de Jésus, ses disciples se sont disputés pour savoir qui était le plus grand. Au plus grand sacrifice de soi, ils ont répondu par une attitude centrée sur eux-mêmes. Jésus réplique en leur montrant un enfant qui n'a pas le souci de grandeur (Luc 9:44-48). La même dispute revient lors de la dernière Cène. Jésus répond en se présentant comme celui qui sert (Luc 22:24-27; Mc 10:45). Dans le Royaume de Dieu, la vraie grandeur se mesure par notre service, non par le nombre de serviteurs que nous avons. Seule une bonne compréhension de la croix du Christ nous permettra d'éviter de rechercher les places d'honneur.

b. *L'intérêt de la communauté vs son propre intérêt.* Ce type de conflit est apparu en Ac. 6 à propos d'un mécontentement dans la distribution de la nourriture et d'une ancienne rivalité entre Juifs d'origine hellénistique et d'origine hébraïque qui s'est perpétuée dans l'Église. Le conflit s'est résolu quand les apôtres ont nommé sept hommes (diacres) remplis de l'Esprit Saint pour exercer le service aux tables, permettant aux apôtres de continuer le service de la Parole qui fut béni abondamment.

c. *La parole vs les actions.* Pierre et Paul furent impliqués dans un conflit de ce genre (Gal. 2:11-16). Il s'agissait en fait d'un conflit dans l'Église au sujet de la pureté de la doctrine et de la pratique de cette doctrine. Pierre avait d'abord pris la liberté de ne pas tenir compte des traditions juives et de manger avec des croyants d'Antioche, pour ensuite se retirer à l'arrivée de croyants juifs. Puisque la vérité même de l'Évangile était en jeu (justification par la foi en Jésus-Christ, pour les Juifs comme pour les Grecs), Paul a dû réprimander Pierre publiquement. Le conflit s'est par la suite résolu, puisque Pierre parle plus tard de Paul en termes élogieux (2 Pi. 2:15; 3:16). La confrontation fraternelle est parfois nécessaire même en public, en particulier quand l'Évangile est en jeu.

d. *Les désaccords personnels.* Le désaccord entre Paul et Barnabas illustre bien ce type de conflit (Ac. 15:36-39). Le désaccord ne porte pas sur "la vérité de l'Évangile", mais sur un sujet secondaire. Barnabas voulait emmener Jean-Marc en mission avec eux, mais Paul s'y opposait du fait que Marc les avait abandonnés durant le premier voyage. Le conflit fut si enflammé que Paul et Barnabas ont dû cesser leur ministère commun et se séparer. Le conflit a fini par se résoudre puisque plus tard Paul a eu des mots d'appréciation pour Barnabas (Col. 4:10) que l'on retrouve de nouveau associé au ministère de Paul (2 Tim. 4:11).

3. Les directives de la Parole

a. *Rechercher une pensée commune.* Bien que des idées différentes soient permises sur des points secondaires, notre pensée commune en Jésus-Christ devrait progressivement nous amener à avoir une pensée commune sur ces points secondaires (Phil. 2:2; 3:15-16).

b. *Rechercher la paix.* Le serviteur du Seigneur ne doit pas avoir de querelles (2 Tim. 3:24), mais rechercher la paix avec chacun autant que possible et exhorter les autres à faire de même (Rom. 12:18).

c. *Respecter la liberté chrétienne.* Nous sommes appelés à nous accueillir les uns les autres, dans la communion fraternelle, malgré notre diversité d'opinions. La liberté chrétienne signifie que nous devons être pleinement convaincus dans notre propre pensée (Rom. 14:5). En même temps, il ne devrait pas y avoir de compromis dans la vie nouvelle en Christ et par son Esprit.

d. *Porter attention aux faibles.* Il ne s'agit pas de vouloir plaire à chacun ni d'avoir des considérations personnelles, mais d'avoir pour but le salut des gens (1 Cor. 9:22; 10:33).

e. *Ne pas éviter les conflits dont l'enjeu est l'Évangile.* Paul savait qu'il avait l'obligation de prêcher l'Évangile, sous peine de malédiction (1 Cor. 9:16). Il a prononcé l'anathème sur ceux qui altéraient l'Évangile (Gal. 1:9). Il a blâmé les Corinthiens d'éviter si facilement les conflits et les a sérieusement avertis de ne pas s'éloigner du Seigneur (2 Cor. 11:4). Devant des faux enseignants et un faux évangile, le conflit devient inévitable et même nécessaire. (Tite 1).

f. *Avoir le courage de discipliner le péché.* Paul a su confronter l'Église de Corinthe où régnait la division (1 Cor. 1:10-13) et où l'inceste était toléré (1 Cor. 5:13). Il ne s'agit pas d'être sans péché pour être membre de l'Église, mais ceux qui persistent dans le péché doivent être réprimandés et même exclus si nécessaire. La discipline doit être fidèlement exercée dans l'Église (Matt. 18:15-18).

4. **Quelle sera notre attitude?**

a. *La sagesse.* "La crainte de l'Éternel est le commencement de la sagesse." (Prov. 9:10). La crainte du Seigneur est l'attitude qui convient de prendre devant Dieu. Tout conflit sera alors mis sous lui et devant lui.

b. *L'amour pour Dieu et l'amour pour l'Église du Christ.* Un amour altruiste et sacrificiel pour nos frères et sœurs dans le Seigneur est un élément clé dans la résolution de conflits.

c. *La patience.* Le conseil local aura besoin de patience et d'expérience pratique qui nous enseigne la patience. Sans cela, nous sommes maladroits, même si nous avons les meilleures intentions. L'impatience va souvent avec l'intolérance. Nous avons également besoin d'endurance.

d. *La modération biblique.* Évitions d'exagérer, sinon nous perdrons de vue les justes proportions.

e. *La foi comme connaissance certaine.* La connaissance garde en perspective que l'Église est le corps du Christ. Jésus-Christ protège son Église dans tous les conflits qu'elle peut traverser.

f. *La foi comme confiance sereine.* Les conflits dans l'Église surgissent souvent du fait que nous manquons de confiance en nous venant d'un manque de confiance en Dieu. Des tensions dans l'Église proviennent souvent d'un manque collectif de foi comme confiance.

g. *L'espérance chrétienne.* Paul a vaincu des conflits en vivant dans l'espérance que nous sommes sauvés (Rom. 8:24). Un jour, nous vaincrons toute tension et tout conflit.

h. *L'humilité.* Nous devons rester humbles dans la part que nous prenons à résoudre des conflits. Qui donc est capable de les résoudre? Et qui peut prétendre être la bonne personne pour cela? Un tel orgueil amènera beaucoup de frustrations.

i. *La fidélité dans la vérité.* La fidélité est de la plus grande importance. Elle ne sera pas rapportée au procès-verbal, mais se manifestera dans les petits détails.

j. *La reconnaissance.* "En toute circonstance, rendez grâce; car telle est à votre égard la volonté de Dieu en Jésus-Christ." (1 Thess. 5:18). Durant le temps présent, Dieu utilise les conflits d'une manière remarquable, dont lui seul connaît le secret. Remercions aussi le Seigneur de ce qu'il ne nous rejette pas malgré nos conflits. Nous ne sommes pas reconnaissants pour un conflit, mais nous sommes reconnaissants au milieu des conflits et des difficultés. "Si je marche au milieu de la détresse, tu me fais vivre." (Ps. 138:7).

(Source: "Conflict Resolution in the Church" (Handbook for Officebearers), *Diakonia*, Vol. 13, No. 2.)

VISITE D'UNE ÉGLISE

QUESTIONS POSÉES AU CONSEIL LOCAL

Les visites d'Églises dans les Églises réformées canadiennes: Ordre ecclésiastique, article 46

“A chaque année, le conseil régional permettra à au moins deux de ses pasteurs les plus expérimentés de visiter les Églises durant cette année.

La tâche de ces visiteurs sera de s'informer si toutes choses sont réglées et faites en pleine harmonie avec la Parole de Dieu, si les officiers remplissent fidèlement les devoirs se rapportant à leur office comme ils ont promis, et si l'ordre adopté est observé et maintenu à tous égards, afin qu'ils puissent au moment opportun exhorter fraternellement ceux qui sont trouvés négligents en quoi que ce soit, et que par leur bon conseil et avis toutes choses aient pour but l'édification et la préservation de l'Église du Christ. Ils soumettront un rapport écrit de leurs visites au conseil régional.”

Introduction à la visite

Chers frères, nous sommes reconnaissants d'avoir la possibilité de vous rencontrer. Tel que stipulé dans l'article 46 de l'ordre ecclésiastique, nous sommes venus vous rencontrer ce soir pour nous informer si toutes choses sont réglées et faites en pleine harmonie avec la Parole de Dieu, si comme officiers vous remplissez fidèlement les devoirs se rapportant à votre office comme vous avez promis, et si l'ordre adopté est observé et maintenu à tous égards. Notre visite avec vous a pour but de contribuer à ce que tout soit fait pour l'édification et la protection de l'Église du Christ. Nous espérons que cette visite sera fructueuse et qu'elle contribuera à l'unité des Églises dans la fédération et en particulier dans ce conseil régional.

En général

1. Cette réunion a-t-elle été annoncée à l'Église? Y a-t-il quelqu'un de l'Église qui a exprimé le désir de parler aux pasteurs venus visiter l'Église?
2. Est-ce que tous les officiers de l'Église sont ici présents à cette réunion? Le conseil local a-t-il au préalable discuté de cette réunion?
3. Nous demandez-vous conseil sur un ou des sujets particuliers?
4. Combien de membres y a-t-il actuellement dans votre Église? Conservez-vous les registres des noms? En conservez-vous quelque part une deuxième copie?
5. Avez-vous des archives? Où sont-elles conservées? Quel genre de documents gardez-vous dans les archives?

A propos du travail des officiers

1. Y a-t-il une compréhension mutuelle de ce qui est demandé de chacun dans vos offices respectifs?
2. Est-ce que tous les officiers ont signé le formulaire de souscription? Avez-vous des règles locales pour l'élection d'officiers? Quelle est la durée de l'office des anciens et des diacres?
3. Y a-t-il assez d'officiers? Y a-t-il assez d'hommes dans l'Église qui soient capables de servir comme anciens et diacres? Qu'est-ce qui est fait pour s'assurer qu'il y ait des hommes disponibles? Comment impliquez-vous l'Église dans le processus d'élection?
4. Est-ce que les officiers se soutiennent et s'encouragent mutuellement? Combien de fois faites-vous usage de l'article 73 de l'ordre ecclésiastique?
5. Les officiers sont-ils au courant des décisions des assemblées majeures? Discutez-vous des procès-verbaux du conseil régional, du synode régional et du synode général?
6. Les tâches sont-elles également réparties parmi les officiers?

Le fonctionnement du conseil

1. Les réunions du conseil se déroulent-elles de manière efficace? Le but de la réunion est-il gardé à l'esprit? Les officiers travaillent-ils ensemble de façon harmonieuse? Le bien de l'Église est-il recherché dans toutes les décisions prises? Les officiers s'en tiennent-ils aux décisions prises ou bien expriment-ils leurs objections aux membres de l'Église?
2. A quelle fréquence vous réunissez-vous avec et/ou sans les diacres? Les membres de l'Église sont-ils informés de la date de ces réunions? Est-ce que tous les officiers assistent fidèlement aux réunions?
3. Y a-t-il des moyens pris pour éviter que l'ordre du jour soir surchargé? (déléguer).
4. Les comités nommés par le conseil fonctionnent-ils bien? Y a-t-il de bonnes relations de travail?

5. Combien de fois par année le conseil rencontre-t-il l'Église? Quel genre de sujets sont discutés durant ces rencontres?

Les anciens

1. Comme anciens, vous êtes appelés à préserver la saine doctrine. Que faites-vous à cet égard?
2. Les visites à domicile sont un aspect important du travail d'ancien. Comment ces visites sont-elles organisées, préparées, évaluées et rapportées? Le pasteur participe-t-il à ces visites? Utilisez-vous un thème? Est-il fait mention de l'importance des visites à domicile dans la prédication?
3. Les anciens visitent-ils fidèlement les membres de l'Église? Est-ce que chaque ancien fait des visites individuelles ou bien les visites sont-elles faites à deux?

Les diacres

1. Les diacres ont la responsabilité de promouvoir l'unité et la communion du Saint-Esprit à laquelle l'Église a part à la table du Seigneur. Que faites-vous à cet égard?
2. Les diacres font-ils des visites annuelles à tous les membres de l'Église?
3. Vous assurez-vous que personne dans l'Église ne souffre de maladie, de solitude et de pauvreté sans être réconforté? Prenez-vous bien soin des personnes seules et des veuves?
4. L'Église donne-t-elle généreusement à l'oeuvre des diacres? Encourage-t-on l'Église à donner selon leurs bénédictions? Soutenez-vous des causes autres que vos besoins locaux? Comment faites-vous pour déterminer celles qui devrait recevoir un soutien?
5. Les diacres s'assurent-ils la participation des soeurs dans l'Église pour accomplir le travail de miséricorde?
6. Les livres financiers de l'Église et du trésorier sont-ils vérifiés? Le gouvernement est-il honoré en ce qui concerne les oeuvres de charité?

Le pasteur

1. Le pasteur est appelé à proclamer la Parole de Dieu selon le commandement de l'apôtre Paul à Timothée: "Prêche la parole, insiste en toute occasion, favorable ou non, convaincs, reprends, exhorte, avec toute patience et en instruisant." (2 Tim. 4:2). Que faites-vous pour accomplir ce travail? En d'autres mots, comment préparez-vous vos prédications? Allez-vous éviter de faire certaines applications, sachant qu'elles peuvent offenser?
2. Les autres officiers sont-ils d'accord pour dire que le pasteur accomplit fidèlement son travail selon les vœux qu'il a prononcés lorsqu'il a été ordonné ministre de la Parole?
3. Les membres de l'Église sont-ils nourris par la prédication? Les prédications respectent-elles un équilibre entre l'Ancien Testament et le Nouveau Testament? Mettent-elles en évidence les richesses de l'Évangile? Comme officiers de l'Église, donnez-vous vos commentaires au pasteur sur ses prédications et l'encouragez-vous dans son travail? Quel guide ou critères d'évaluation utilisez-vous pour vous assurer que les prédications sont formulées correctement et selon la Parole de Dieu?
4. Allouez-vous à votre pasteur assez de temps pour étudier et préparer deux prédications par semaine? De quelle manière vous en assurez-vous? Encouragez-vous l'Église à examiner les Écritures, comme le faisaient les Béréens, "pour voir si ce qu'on leur disait était exact"?
5. Y a-t-il des gens de l'extérieur de l'Église qui assistent au culte? Comment l'Église est-elle encouragée à accomplir son travail missionnaire?
6. Le conseil s'assure-t-il que le pasteur et sa famille reçoivent un soutien financier et spirituel adéquat? Comment cela est-il déterminé? L'Église est-elle encouragée à prier pour le ministre de l'Évangile?
7. Le pasteur prie-t-il fidèlement pour les besoins de l'Église locale et pour le monde autour?

L'instruction

1. Combien y a-t-il de classes de catéchisme?
2. Le pasteur enseigne-t-il toutes les classes de catéchisme? Est-ce que certains étudiants reçoivent une instruction spéciale?
3. Comment les anciens supervisent-ils l'instruction donnée au catéchisme? Comment cette instruction est-elle évaluée? Savez-vous ce qui y est enseigné? Y a-t-il des familles qui n'envoient pas leurs enfants au catéchisme?
4. Les anciens doivent être "aptes à l'enseignement". Est-ce qu'un ancien est capable de remplacer le pasteur si ce dernier est malade ou devient incapable d'enseigner pendant une période de temps?
5. Est-ce qu'une délégation du conseil local rencontre ceux qui ont l'intention de faire profession de foi publique?

6. Comment le conseil s'assure-t-il que tous les enfants de l'Église reçoivent une éducation qui s'harmonise avec la Parole de Dieu? Y a-t-il possibilité pour l'école à la maison? Y a-t-il des familles dont les enfants ne reçoivent pas une éducation réformée? Qu'est-ce qui est fait pour ces enfants?
7. Comment le conseil local supervise-t-il l'étude de la Parole de Dieu dans les études bibliques? Y a-t-il un bon contact avec le groupe de jeunes? Comment ce contact est-il encouragé? Y a-t-il des occasions où l'Église peut étudier la Parole de Dieu ensemble?
8. Le conseil local reçoit-il une quelconque formation qui puisse vous aider à accomplir votre office? Êtes-vous abonnés à une revue du genre "Diakonia"? Faites-vous l'effort d'assister aux conférences pour les officiers d'Églises?

Les cultes

1. Les psaumes et les hymnes chantés au culte sont-ils seulement ceux tirés du "Book of Praise"?
2. Les membres sont-ils fidèles à venir ensemble adorer le Seigneur? Le Catéchisme de Heidelberg est-il utilisé durant le culte de l'après-midi? Et la Confession des Pays-Bas?
3. A quelle fréquence la sainte Cène est-elle célébrée? La table est-elle correctement supervisée? Admettriez-vous à la table un invité n'ayant pas d'attestation?

La discipline

1. Y a-t-il des membres de l'Église qui s'éloignent de la Parole de Dieu?
2. Les membres de l'Église sont-ils encouragés à suivre les directives de Matthieu 18 et à appliquer la discipline mutuelle?
3. Comment le conseil s'assure-t-il que les mariages sont dans le Seigneur et que le réel désir d'un couple qui se marie est de débiter leur mariage au nom du Seigneur?

Une demande d'une personne de l'Église

1. Avez-vous traité de ce sujet avec le conseil local? Quel est le sujet dont vous voulez parler?

(Source: *Questions asked by Church Visitors.*)

LES RÈGLES DES RÉUNIONS DU CONSEIL LOCAL

(en vigueur à l'Église d'Owen Sound)

1. Introduction

- a. Le Seigneur a donné aux officiers une tâche à accomplir dans l'Église. Notre première tâche comme membres du conseil local est d'être dans l'Église locale parmi les brebis, d'autant de manières que nous pouvons. Un officier doit servir comme un frère parmi des frères et soeurs dans le Seigneur (Deut. 17:18-20; 1 Pi. 5:1-3).
- b. Jésus-Christ ne nous a pas placés dans une position de direction et d'autorité pour que nous puissions nous élever au-dessus des autres, prendre le contrôle, faire en sorte que les choses soient faites de la manière que nous aimerions ou que chacun voit les choses à notre façon. Nous sommes appelés à diriger le troupeau dans les verts pâturages de la Parole de Dieu.
- c. Les anciens, pasteurs et diacres doivent interagir le plus possible avec l'Église, pour ainsi superviser la doctrine et la vie des membres, enseigner (anciens et pasteurs) et veiller à ce que la communion des saints soit vécue de façon adéquate (diacres).
- d. Puisque notre tâche est "pour le perfectionnement des saints, en vue de l'oeuvre du service et de l'édification du corps du Christ" (Éph. 4:12), il est important de s'entretenir régulièrement avec les membres de l'Église (en particulier avec ceux dans le secteur qui nous est assigné) et de participer régulièrement aux études bibliques (1 Tim. 3:2).

2. Les réunions

- a. Le conseil doit travailler ensemble le plus étroitement possible, comme équipe de co-serviteurs du Christ. Les offices de diacre, d'ancien et de pasteur constituent trois aspects d'une même tâche: diriger et guider le troupeau. Le but d'une réunion du conseil est de garder contact les uns avec les autres et de faire rapport du travail fait parmi le troupeau. Nous ne devrions pas passer des heures à débattre de sujets de discussion ou d'intérêt.
- b. Le Seigneur est un Dieu de paix, d'harmonie et d'ordre; il demande donc que toutes choses soient faites avec bienséance et avec ordre (1 Cor. 14:33,40). Il est donc important que nos réunions se déroulent de la façon la plus efficace et compétente possible, et que le temps alloué aux différents éléments à l'ordre du jour soit bien planifié. Il devrait aussi y avoir assez de flexibilité dans la structure pour ne pas étouffer la discussion. Ces règles ont pour but d'aider la discussion.
- c. Chaque membre du conseil a la responsabilité de rechercher le bien de l'Église plutôt que ses propres intérêts. Si nous avons à l'esprit des désirs ou des buts personnels, les décisions du conseil local ne suivront pas une direction constante, mais oscilleront à gauche et à droite selon les idées de chacun.
- d. Nous devons aussi veiller à ne pas encombrer les réunions du conseil de sujets qui pourraient être discutés à d'autres moments, comme durant une étude biblique ou une rencontre sociale. La réunion du conseil n'est pas un groupe de discussion où l'on peut parler de choses que l'on aimerait, mais elle est convoquée pour traiter de sujets spécifiques. De cette manière, le nombre de réunions pourra être réduit et l'ordre du jour des réunions mieux respecté.

3. Le moment des réunions

Le conseil se réunira normalement le premier lundi de chaque mois. Une réunion du conseil peut se tenir avant ou après cette date si un membre du conseil le demande et si c'est accepté par la majorité. Il est important de débiter à 19h30 pour conclure avant 22h30.

4. Pour des réunions efficaces

Certaines choses peuvent être faites avant la réunion pour aider au bon déroulement:

- a. Planifier d'avance.
- b. Connaître et préparer d'avance les dossiers ou sujets qui seront traités à la réunion.
- c. Nous consacrer au but de la réunion.
- d. Écouter ce que les autres ont à dire durant la réunion.
- e. Nous engager activement dans la discussion sans sentir le besoin de dire quelque chose sur chaque sujet.
- f. Exiger des comités nommés par le conseil qu'ils fournissent un travail bien fait et de bons rapports.
- g. Dire ce que nous avons à dire de la façon la plus concise possible. Nous gagnerons le respect des autres si nous ne parlons pas seulement "pour être entendu", mais pour aider le processus de prise de décision.

5. L'ordre du jour

- a. L'ordre du jour comprend les sujets à discuter. Celui qui préside est responsable de préparer d'avance l'ordre du jour.
- b. L'ordre du jour peut être modifié avant ou après son adoption. Des sujets peuvent être ajoutés, enlevés ou réorganisés, pourvu que la majorité soit en faveur des modifications.
- c. Une fois l'ordre du jour adopté, les sujets qui y figurent sont la propriété de la réunion, non des individus qui ont soumis les sujets. Si un individu a soumis une proposition à discuter, mais qu'après l'adoption de l'ordre du jour il décide de ne plus présenter la proposition, l'individu ne peut pas simplement retirer la proposition de l'ordre du jour; pour ce faire, il faut un vote à majorité des deux tiers.

6. Le procès-verbal

- a. Normalement, le procès-verbal sera distribué aux membres du conseil au moins une semaine avant la date de la prochaine réunion.
- b. Le procès-verbal est habituellement modifié de façon informelle, le président indiquant les corrections à faire lorsqu'elles sont suggérées. Mais si un des membres s'objecte à un amendement, un vote formel est alors nécessaire.
- c. Si le procès-verbal a besoin d'être modifié, le secrétaire s'en occupera et le procès-verbal corrigé sera vérifié par le vice-président avant qu'il soit signé. Cela est nécessaire pour la protection des dossiers.

7. Un sujet non complété

Tout sujet à l'ordre du jour d'une réunion précédente, mais qui a été reporté ou retardé, ou qui a été laissé en suspens quand la dernière réunion a été levée, s'appelle un sujet "non complété". Cela inclut tous les sujets provenant du procès-verbal de la réunion précédente.

8. Un nouveau sujet

- a. Parmi les nouveaux sujets, il peut y avoir: de l'information qui devrait être notée dans le procès-verbal, des propositions touchant des décisions antérieures (annulation, reconsidération, amendement) et des nouvelles propositions. On pourra également traiter ici des lettres, des propositions et des suggestions venant de l'Église.
- b. *Propositions touchant des décisions antérieures*
 - i. *Une proposition d'annulation* signifie que l'on propose d'annuler une décision prise antérieurement. Si elle est acceptée, elle rend nulle et non avenue cette décision antérieure et permet qu'une nouvelle proposition soit placée devant le conseil local.
 - ii. *Une proposition de reconsidération*, si elle est acceptée, permet de discuter à nouveau du sujet et éventuellement de voter à nouveau.
 - iii. *Une proposition d'amendement* permet de modifier seulement une partie ou une formulation d'une décision adoptée antérieurement.
- c. *Nouvelles propositions*
 - i. *Tout nouveau sujet* que le conseil local doit discuter devrait être présenté sous forme de proposition.

Des propositions présentées par des membres individuels du conseil local doivent inclure les raisons puisqu'ils doivent montrer à l'ensemble du conseil pourquoi une nouvelle pratique doit être introduite ou une ancienne abandonnée. De telles propositions ou suggestions de changement devraient être présentées suffisamment tôt avant la réunion. Si la proposition n'est pas appuyée, elle tombe et ne sera pas discutée.

Le conseil local lui-même peut décider qu'un sujet a besoin d'être davantage étudié. Pour favoriser l'efficacité de la réunion, on pourra nommer un ou plusieurs frères qui auront à préparer une proposition et des recommandations.

- ii. *Des sujets ayant déjà été décidés* ne pourront pas être à nouveau proposés à moins que de nouvelles raisons soient données. Il peut arriver qu'un membre du conseil croit qu'une certaine décision devrait être changée. Cela peut très bien se faire, avec toutefois une certaine prudence. Le sujet est-il d'une importance telle qu'il a besoin d'être à nouveau discuté? Un compromis sur des éléments non-essentiels démontre davantage d'amour chrétien et de la compassion entre frères qu'une insistance démesurée à vouloir gagner son point à tout prix.

- iii. Si une décision implique un *changement majeur*, il serait sage de ne pas agir unilatéralement, mais de s'assurer de la participation de l'Église.

9. Les rapports de visite

La quantité d'information mentionnée dans les rapports devrait se limiter au minimum pour protéger les membres de l'Église. A moins d'avoir besoin d'un avis, il est suffisant de dire qu'une visite a été faite, ou tout au plus de résumer ce qui a été discuté sans aller dans les détails. Le sujet pour lequel

l'avis est requis devrait être présenté de la façon la plus claire possible pour que le conseil local soit capable de donner une bonne direction.

10. **Les rapports de réunion et le travail de comité**

a. *Le travail de comité*

i. Un comité est un groupe d'individus nommé par le conseil local avec le mandat de considérer ou d'étudier certains sujets ou de poser certaines actions.

ii. On devrait encourager les comités à présenter des recommandations concrètes au conseil local.

iii. Pour travailler de manière efficace, un comité doit recevoir des instructions claires du conseil local. Le comité devrait savoir exactement ce qu'on attend de lui et si on lui confie le sujet pour discussion, étude, investigation, recommandation ou action.

b. *Les rapports*

i. Les rapports des comités (exemple: administration, mission) devraient être faits avec les procès-verbaux de leurs réunions ou au moyen d'un rapport écrit.

ii. Si possible ce rapport devrait être distribué au plus tard le dimanche avant la réunion du conseil.

iii. Les rapports des comités devraient contenir:

- Le mandat du comité.

- Les moyens utilisés par le comité pour accomplir son mandat.

- Un résumé de l'information recueillie ou du travail fait.

- Les conclusions.

- Des recommandations spécifiques et des raisons à l'appui.

c. *Quelle forme le rapport devrait-il avoir?*

Un rapport devrait être bien préparé et organisé dans le double but de:

(1) convaincre le conseil local d'adopter le rapport et ses recommandations et

(2) faciliter les prises de décisions par le conseil local.

Si le conseil n'est pas satisfait des recommandations, il devrait normalement renvoyer le sujet au comité plutôt que de faire lui-même le travail du comité.

11. **La correspondance reçue**

Toute lettre ou correspondance qui requiert une action de la part du conseil local, mais qui a été reçue au moment de la réunion sera normalement traitée seulement à la réunion suivante pour que les membres du conseil aient suffisamment de temps pour réfléchir au sujet.

12. **La période de questions**

La période de questions ne devrait pas servir à discuter d'un sujet, mais seulement à poser des questions sur des points de clarification ou sur un sujet qui peut être répondu brièvement.

13. **La discipline mutuelle**

Personne ne devrait être au-dessus de toute critique. Nous devrions être capables d'accepter l'exhortation les uns des autres. Cependant, toute critique devrait être constructive et édifiante, ainsi que fondée sur des exemples concrets.

14. **L'ajournement**

Tout membre du conseil local peut proposer l'ajournement de la réunion. Cette proposition peut être présentée et acceptée même si des sujets restent en suspens. Dans ce cas, les sujets non complétés seront reportés à la réunion suivante.

(Source: P.G. Feenstra, *Training for Service*.)